



Mairie de Le Pin

AVIS AU PUBLIC CLOTURE DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA REVISION ALLEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LE PIN

ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT AVIS

Par délibération n°20/46 en date du 02 juillet 2021 la Commune de Le Pin a prescrit la révision allégée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 3 mars 2006.

La concertation relative à cette révision allégée du PLU, ouverte depuis le 1^{er} février 2021, sera clôturer à compter du 18 octobre 2021 inclus avant le Conseil Municipal du 28 octobre 2021.

Pour rappel, les modalités de concertation préalable avec le public sont les suivantes :

- Mise à disposition en Mairie, les **lundis, mardis, mercredis et vendredis** de **09h30 à 11h30** et **13h30 à 17h00** et les **jeudis** de **13h30 à 17h00**, d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public accompagné d'un dossier du projet de révision.
- Ce dossier de concertation est aussi consultable sur le site internet de la commune.

Après la date de clôture aucune observation ne pourra être enregistrée.

Le Pin, le 28 septembre 2021

Le Maire,
Lydie WALLEZ

